CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Stéphane BONZI, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences **INTERFORA IFAIP**, atteste que **DEFOUR Régis,** salarié(e) de l'entreprise **LIP LYON TUYAUTERIE / SOUDURE ITN**, a suivi l'action de formation suivante :

Formation à la sécurité des salariés des entreprises extérieures - Niveau 1

Nature de l'action concourant au développement des compétences : **Action de formation** [1]

qui s'est déroulée **du 08/10/2026** au **08/10/2026**

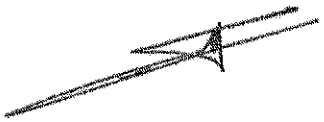
Pour une durée : **7 h.**[2]

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Saint-Fons, le 08/10/2026

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation :

Stéphane BONZI
Directeur



Cachet de l'organisme :

INTERFORA IFAIP
2 Place Georges GIRARDET – 69190 SAINT FONS
Tél 04-72-89-06-26 - Fax : 04-72-89-06-27 –
www.interfora-ifaip.fr
Association loi 1901 – Siret 343 219 556 00028 – NAF 8559A
Enregistré sous le numéro 82 69 021 83 69.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

(1) *Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement*
(2) *Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser*